

NOTE INTERNE

Paris, 30 mars 2020

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Depuis le début de la crise sanitaire, nous avons tous œuvré pour faire face à cette situation exceptionnelle en gardant à l'esprit de préserver la santé et la sécurité de nos salariés. Nous avons pu ainsi maintenir une activité industrielle en adaptant strictement nos comportements et nos méthodes de travail. Des réunions de la CSSCT ont lieu régulièrement et je suis tenu informé de leur déroulement.

Suite à l'annonce du Président de la République le 12 mars 2020, nous avons consacré la semaine suivante à étudier, définir et à déployer les mesures sanitaires indispensables. Nous avons poursuivi cette semaine par la formation des salariés, puis le contrôle de la bonne application de ces mesures. Nous pouvons d'ores et déjà en tirer des conclusions positives.

Néanmoins, je suis conscient des efforts qui sont demandés au personnel travaillant dans l'usine afin de respecter quotidiennement ces gestes barrières et la mesure de distanciation. Je mesure pleinement la force de caractère dont vous faites preuve chaque jour afin d'accomplir vos tâches dans ce contexte exceptionnel.

De ce fait, je souhaite accompagner cet élan professionnel par l'attribution d'une prime d'un montant de 125€ brut par semaine à tous les salariés amenés à travailler sur le site de Chantepie depuis le lundi 23 mars et ce jusqu'à la fin de la période de confinement décrétée par les pouvoirs publics.

Dans ces moments difficiles que traversent notre pays et notre entreprise, je sais pouvoir compter sur votre engagement personnel.



Thomas Savare
Président